

Il existe une disparité entre le plateau continental de l'Est et celui de l'Ouest. Il me faut souligner cette disparité naturelle car lorsqu'on considère l'étendue du plateau continental et la pente, il y a toute une différence entre l'Est et l'Ouest.

Par définition, le plateau continental est le prolongement du continent dans la mer. Le Canada a un plateau continental très étendu sur la côte atlantique, dépassant parfois largement 200 milles, comme par exemple le cap Flemish. Toutefois, sur la côte ouest, il ne s'étend qu'à 50 milles seulement au sud de l'île de Vancouver.

Au début du printemps 1974, l'ancien ministre a publié une carte montrant le prolongement de la Colombie-Britannique dans la mer comme étant une ligne tirée vers l'ouest à 48°29', qui coupait une partie du banc de La Pérouse et une portion du prolongement naturel du continent canadien d'environ 500 milles carrés. Nous appliquons le principe de la ligne médiane, étant donnée la situation qui existe sur la côte de l'Atlantique. Je parle des 1,800 milles carrés de Georges Bank. La proposition de fixer l'étendue à 500 milles carrés sur la côte du Pacifique n'est donc pas irraisonnable. En avril et mai 1974, on a estimé à environ 300,000 tonnes la quantité de harengs qu'il y avait dans la baie de Juan de Fuca jusqu'à la ligne médiane. Il s'agit d'un hareng anadrome, d'origine canadienne.

● (1640)

Il est sûr que, lorsque la direction, les employés affectés au traitement du poisson, l'UFAWU, les pêcheurs qui font la pêche à traîner et la fraternité des indigènes s'accordent à dire que la pêche peut constituer une source de nourriture, il doit y avoir un moyen d'utiliser ces ressources pour venir en aide à un monde affamé. Nos pêcheurs sont l'objet d'abus de la part de toutes les nations. C'est le seul exemple que j'en donne, mais je pourrais en donner beaucoup d'autres. Actuellement, les Canadiens prennent une grande quantité de pétoncles à Georges Bank, mais doivent compter 50 pétoncles par livre, tandis que les États-Unis n'en comptent que 40 et parlent maintenant de n'en mettre que 30. Quelques sociétés canadiennes commencent à faire la même chose. Quel sera le poids de la pêche canadienne alors? Il reste encore à évaluer les bancs de perches, de flétans, de morues grises, de morues longues et de harengs qui habitent les 500 milles carrés du Pacifique sur lesquels portent mes observations aujourd'hui.

Les pêches les plus lucratives de la Colombie-Britannique sont, encore une fois, celles d'une espèce anadrome, le saumon. Tant que le saumon en mer n'a pas de nationalité, les ressources de saumon du Canada sont en péril.

A mon avis, l'examen du principe du canon prouverait le droit d'accès pour les pêcheurs des côtes est et ouest du pays. On m'a cependant prévenue que l'adoption du principe du canon entrerait en conflit avec les intérêts des industries minière et pétrolière. Nous savons qu'il existe des réserves non exploitées de pétrole dans la région de Georges Bank, même à l'intérieur des frontières actuelles. Par exemple, des schistes pétrolifères existent dans le détroit d'Hecate, entre le continent et les Îles Reine-Charlotte en Colombie-Britannique, mais à mon sens, ce serait manquer de perspicacité que d'abandonner une ressource alimentaire qui se reproduit d'elle-même pour une ressource non renouvelable à laquelle on a chargé notre technologie de trouver un remplacement. Je prétends que nous pouvons, en fait nous avons développé d'autres formes d'énergie, mais pouvons-nous trouver aussi facilement d'autres formes de protéines?

Ministère des Pêches

L'idée d'utiliser la formule du canon pour partager le plateau continental entre plusieurs pays n'est pas nouvelle, et c'est un moyen fort commode pour gérer et policer les opérations de pêche de chaque pays. Au cours des présentes négociations de la Conférence du droit de la mer, le Canada a contribué à faire insérer dans la convention future une disposition relative aux espèces anadromes comme le saumon qui naît dans les eaux douces de nos États côtiers, pour ensuite passer la plus grande partie de sa vie adulte à émigrer en haute mer, pour enfin revenir frayer et mourir dans les eaux douces de son pays d'origine. La difficulté provient de la situation juridique actuelle, du fait que ces réserves pourraient être exploitées, en conformité de la liberté traditionnelle de la pêche en haute mer, en fonction de principes irrationnels de gestion et susceptibles de compromettre les investissements effectués par l'État d'origine en vue de l'entretien des cours d'eau, de façon à encourager les espèces en question à revenir y frayer.

Le Canada a adopté pour position que la prise du saumon devrait s'effectuer dans le respect des pouvoirs exclusifs de gestion de l'État d'origine et que l'on devrait en outre interdire la pêche en haute mer des espèces anadromes.

Il y a des pays qui ne comprennent pas qu'un pays côtier veuille exercer des droits au-delà de la zone de 200 milles. Cette stricte interprétation de la zone économique de 200 milles priverait des États d'origine comme le Canada de tout droit de regard sur les stocks de saumon dans leur migration en haute mer au-delà d'une zone économique soigneusement définie.

A vrai dire, je suis vraiment tout à fait déroutée par les invitations pressantes des députés de l'opposition à prendre unilatéralement une mesure précipitée. Il y a beaucoup plus en jeu ici qu'un élargissement tout simple de notre zone de pêche à 200 milles de nos côtes. Je trouve difficile de croire, par exemple, qu'un diplomate aussi compétent et affable que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) puisse préconiser une déclaration unilatérale maintenant au prix de la perte de contrôle sur le saumon et d'autres espèces anadromes pour l'avenir.

Les saumons ressemblent assez, en fait, aux conservateurs anadromes, ils sont indépendants, ne tiennent pas en place et ne reconnaissent aucun de leurs membres comme chef.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils ne se reproduisent pas beaucoup, cependant.

Mme Campagnolo: Nous avons une partie de ce marché.

L'objet du bill à l'étude aujourd'hui est d'assurer que les pêcheries continuent d'être une priorité. La nomination du ministre d'État chargé des pêches a donné de bons résultats. Il est parvenu à trouver de nouveaux débouchés, à remettre sur pied et à renforcer certains secteurs de la pêche comme l'industrie du poisson de fond, à s'engager dans l'élevage intensif du saumon en Colombie-Britannique, qui se poursuit toujours malgré les restrictions économiques, à accroître les privilèges de pêche réciproques, à verser des paiements provisoires au besoin, à réviser le programme de subventions aux embarcations, à favoriser des progrès réels dans les négociations internationales—ce que reconnaît, à ma grande satisfaction, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—et à améliorer les ports pour petites embarcations grâce à des crédits de 35 millions de dollars pour l'année financière en cours, ainsi qu'à prendre un grand nombre de mesures importantes pour les pêcheurs canadiens.